



**Parc naturel marin du golfe du Lion
Conseil de gestion du
05 novembre 2020**

Délibération n°2020-010

Réélection du deuxième vice-président du conseil de gestion

- VU l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et notamment l'article 3
- VU le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire à compter du 17 octobre 2020 sur l'ensemble du territoire de la République
- VU le code de l'environnement et notamment les articles R334-31 et suivants
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales 214/2020 du 26 octobre 2020, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du 09 février 2016 approuvant le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

CONSIDERANT l'expiration du mandat de M. Alain FERRAND, représentant la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole

Article 1 :

Lors de l'appel à candidatures, par le président du conseil de gestion,

Deux candidatures se sont exprimées :

- **M. Alain FERRAND**, représentant titulaire de la commune du Barcarès
- **M. Marc MEDINA**, représentant titulaire de la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole

Après rappel des modalités du scrutin, il est procédé au vote à bulletin secret en ligne :

- Nombre de bulletins : 47
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 42

Résultats au premier tour du scrutin :

Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 05 novembre 2020

- M. Alain FERRAND : 16 voix
- M. Marc MEDINA : 26 voix

M. Marc MEDINA, représentant la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, ayant obtenu la majorité absolue, est élu à la deuxième vice-présidence du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Article 2

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Michel MOLY

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Président du conseil de gestion